

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
COMMUNE DE VERZEILLE DU 04 juin 2024  
N° 502/2024**

Envoyé en préfecture le 12/06/2024

Reçu en préfecture le 12/06/2024

Publié le 12/06/24

ID : 011-211104088-20240604-5022024-DE

**Nombre de Conseillers en exercice : 11**  
**Nombre de membres présents : 9**

**Vote par procuration : 2**  
**Convocation du 02/04/2024**

Présents : Christian AUDIER, Marie-Lyne EXPERT, Frédéric AUDIER, Laurence MAURI, Pierre-Jean VILASI, Jacky CROIBIER, Rachel RIVAL, Mohamed SABRI.

Absents excusés : Cynthia COURRIEU, Martine LARREGOLA (procuration Christian AUDIER), Ludovic BERAIL (procuration Mme Marie-Lyne EXPERT).

Secrétaire de Séance : Rachel RIVAL.

Le quatre juin deux mille vingt-quatre le Conseil Municipal de la Commune de Verzeille, dûment convoqué, s'est réuni en mairie sous la Présidence de Monsieur Christian AUDIER, Maire.

**OBJET : Modification de la convention avec l'association « un Chat sans Toi »**

Mr le Maire rappelle que la délibération n°487 du 19/03/2024 approuvée par le conseil municipal fixant les modalités de la convention liant la commune et l'association « un chat sans toi » doit être modifiée.

Monsieur le Maire explique qu'à la suite d'un entretien avec la Présidente de cette association, il a été convenue que la participation annuelle attribuée était insuffisante pour le fonctionnement de l'association.

Il demande aux membres du Conseil Municipal d'augmenter la participation annuellement à 500€.

LE CONSEIL OUI CET EXPOSÉ ET APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

•Décide le versement d'une participation annuelle de 500€ correspondant à la mission de recueil et de garde des chats libres tels que décrit dans la convention.

•Autorise Mr le Maire à signer ladite convention.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN MAIRIE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

En mairie le 04/06/2024

Mr Christian AUDIER

Le Maire

